



Rabat, le 17 mars 2020

## Communiqué 2

En application de la circulaire du Ministère de l'Intérieur ordonnant « la fermeture à partir du lundi 16 mars à 18h00, des cafés, restaurants, salles de cinéma, et de théâtre, salles de fêtes, clubs et salles de sport, hammams, salles de jeux et terrains de proximité », et ce, dans le cadre des mesures et dispositions préventives pour réduire les risques de contamination par le COVID-19 dans notre pays, la cellule de crise fédérale ad-hoc recommande à tous les clubs de prendre les mesures suivantes :

- Fermer tous les clubs de golf et interdire l'accès aux parcours.
- Prévoir une équipe réduite pour assurer une surveillance et une maintenance minimale des parcours.
- Continuer à appliquer toutes les mesures de sécurité de rigueur communiquées par le Ministère de la Santé et mettre à disposition les moyens pour un lavage régulier des mains.

La fédération compte sur le sens patriotique et citoyen de tout le tissu golfique national pour se conformer aux décisions et recommandations des pouvoirs publics en vue de protéger toute notre communauté des risques de ce virus.

